



Demande de logement

Par **Bill69**, le **25/10/2015** à **14:14**

Bonjour,rnrnNous sommes locataire d'un appartement T3. rnNous sommes un couple avec deux enfants (6 et 4 ans). rnJe suis conducteur poids lourd, à la recherche d'un emploi depuis Juillet 2015 mais je travaille en intérim depuis cette date. rnMon épouse est comptable en cdi depuis Octobre 2014. Depuis presque 5 ans, nous renouvelons un dossier de logement afin d'obtenir un logement "Type 4" chez xxxxxx à xxxxxx.rnNous leur avons récemment fait savoir par courrier avec accusé de réception que le propriétaire de notre appartement tenait à le vendre afin de payer les frais de sa maison de retraite. Suite à ce courrier une responsable, Mme xxxxxx, nous fait savoir qu'elle a deux appartements à nous proposer. Nous nous arrêtons sur l'un d'eux et fournissons les papiers nécessaires afin d'étudier notre dossier. Nous demandons à visiter l'appartement concerné mais Mme xxxxxx refuse, expliquant que nous ne pourrions le visiter qu'après la commission d'attribution. Je trouve cela étrange car dans le passé, cette office HLM nous a déjà proposé deux appartements qui nous ont été refusé car des familles étaient prioritaires mais nous avons quand même l'autorisation de les visiter avant la commission d'attribution. Celle-ci passé, nous apprenons par mail que le logement proposé ne nous sera pas attribué. Pire, nous apprenons nous nous retrouvons en 3ème position. rnJe rappelle quand même notre situation :rn- je suis à la recherche d'un emploi.rn- nous vivons dans un T3 avec deux enfants en bas âge. rn- nous vivons dans un appartement dont le propriétaire veut le récupérer afin de le vendre et payer sa maison de retraite en principe à partir du mois de Novembre 2015. rnJ'ai le sentiment que la commission d'attribution s'est servi de mon dossier afin de faire passer les 3 dossiers comme la loi les y obligent.rnDepuis le mail, je tente de joindre la responsable par téléphone mais en vain. Je me suis même déplacé afin de la rencontrer mais impossible. Elle était absente paraît-il. rnNous sommes extrêmement déçu par la décision et senti trahi par la responsable. Nous nous attendions à déménager rapidement mais notre situation n'avance pas du tout. rnJ'aimerais votre avis concernant ma situation et les lois l'entoure. rnJe répondrai à toutes vos questions afin de vous donner le maximum de renseignement.rnrnJe vous remercie pour votre aide.

rn rn Cordialement...

Par **moisse**, le **25/10/2015** à **15:57**

Bonjour, rn Pour ce qui est du souhait de votre bailleur de récupérer le logement, le moins qu'on puisse dire est qu'il a un problème. rn Soit il le vend "occupé", et votre bail perdure avec le nouveau propriétaire. rn Soit il veut le vendre vide, et doit donc donner congé 6 mois avant la date anniversaire du bail, en vous faisant bénéficier du droit de préemption. rn En ce qui concerne l'activité du bailleur social indiqué, je n'ai pas d'avis, mais vous pouvez remuer ciel et terre (par exemple le service social de la mairie de St Priest) pour faire pression.

Par **Bill69**, le **25/10/2015** à **20:58**

Effectivement, nous avons 6 mois à partir du mois de Novembre pour vider les lieux. rn Quoi qu'il en soit, l'appartement est trop petit pour 2 adultes et deux enfants. rn Je vais "tenter de joindre" le service social de ma mairie et leur expliquer ma situation. rn Je te remercie pour ta réponse.

Par **moisse**, le **26/10/2015** à **08:15**

Si le bail est dénoncé régulièrement, vous avez d'abord 2 mois pour purger votre droit de préemption. rn Ensuite vous pouvez partir du jour au lendemain, ce qui stoppe l'obligation de verser le loyer, dès que vous retrouvez quelque chose.